



CONSEIL GENERAL

Législature 2020 – 2024
6^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE du 19 décembre 2022 à 18 h 30 au BSP

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal du 26 septembre 2022
3. Groupe E Celsius – présentation du CAD
4. Urbaplan – Présentation plan spécial Croix-d'Or
5. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire en remplacement de M. Pascal Brander, démissionnaire
6. Nomination d'un membre à la ComBatScol en remplacement de M. Pascal Brander, démissionnaire
7. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire en remplacement de Mme Anna Ciccarone, démissionnaire
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au renoncement du respect du degré minimal d'autofinancement pour l'aménagement de l'axe RC5 (y compris PGEE) et les travaux prévus aux Jardillets Est
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit pour l'adaptation du carrefour « Brel-Longschamps-Croix-d'Or » dans le cadre du plan spécial « Croix-d'Or »
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général – Plan spécial valant sanction préalable « Croix-d'Or »
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général pour la mise en conformité des arrêts de transports publics aux normes LHand
12. Budget 2023
13. Information concernant le complexe scolaire
14. Fusion – point de situation
15. Communications du Conseil communal
16. Questions et divers

1. Bienvenue et appel

M. Tillé Yves, Président du CG. Souhaite la bienvenue, fait un rappel concernant les règles de bienséance et procède à l'appel.

Présents : 25

Excusés : 3

Absents : 2

Majorité : 13

L'ordre du jour est accepté tacitement.

2. Procès-verbal du 26 septembre 2022

Le PV est accepté à l'unanimité

3. Groupe E Celsius – présentation du CAD

M. Gerber Alain, CC présente et introduit son rapport et donne la parole à M. Schaffner Marc (SENE, chef du service adjoint) et M. Rosengreen John (chargé d'affaire, Groupe E) pour la présentation du projet de chauffage à distance.

M. Schaffner Marc, chef du service adjoint au SENE présente les conditions-cadres et démontre comment un tel projet, dans le contexte climatique étant le nôtre, et notre planification énergétique, peut affecter la commune.

M. Lorenzo Poggia. Concernant le système, en particuliers sur la partie « prise d'eau du lac » est-ce une souplesse que nous pourrions avoir éventuellement dans le futur ? Concernant le rejet d'énergie thermique, au-delà du fossile, quelle est la chance que cette raffinerie puisse aussi être convertie dans une autre énergie ? Il a des doutes sur la longévité du réseau et sur la durabilité de cette énergie fatale. **M. Schaffner Marc, SENE** Une des sources alternatives serait la valorisation d'une source de type lac. Une autre alternative serait les pompes à chaleur. Nous pourrions aussi imaginer la chaleur des STEP. Ainsi il existe différentes solutions qui peuvent venir en complément d'une source d'énergie principale. Par rapport à votre deuxième question, je ne suis pas décideur politique de la raffinerie mais nous savons qu'il a été récemment question de l'évolution de la raffinerie vers la production d'hydrogène. Encore une fois, un quelconque processus, dans ce système-là, va générer de la chaleur que nous ne pourrions pas récupérer autrement. **M. Rosengreen John, chargé d'affaire, Groupe E** tient à préciser qu'au niveau de la durabilité ou la viabilité de la raffinerie : aujourd'hui, elle produit 30% des énergies fossiles pour toute la Suisse. Ainsi aujourd'hui nous pouvons encore économiser un bon paquet jusqu'à ce que nous soyons autonomes en Suisse, cela me semble être un point important à relever. N'oublions pas non plus qu'elle est la dernière de Suisse et concrètement nous avons besoin de réserves en cas de guerre ou pénurie, la raffinerie aura ainsi toujours lieu d'être. Nous pouvons encore rebondir sur l'hydrogène : il nous a été demandé, lors d'une séance avec la raffinerie, si nous pouvions encore revaloriser 10 mégawatts sur les sources d'énergies qui seraient issues de biomasses, biogaz, etc. Concrètement ils ont beaucoup d'idées, de potentiel, et comme l'a dit mon collègue, M. Schaffner, tout se base sur le changement de molécules et d'énergie à dissiper.

M. Rosengreen John, Groupe E présente et termine la deuxième partie de la présentation : explications sur la transition d'énergies fossiles aux énergies renouvelables, ainsi que le rôle et la vision de Groupe E Celsius dans cette optique, présentation technique et concrète de la filiale et ses objectifs avec exemples et argumentation, notamment concernant le projet de chauffage à distance.

Questions :

Mme Villena Egas Sagne Lorena. Yaura-t-il suffisamment d'énergie afin d'alimenter Hauterive de manière stable et à bonne température ? **M. Rosengreen John, Groupe E.** Oui, il y aura suffisamment d'énergie pour garder Hauterive à une température de 80°C : assez de puissance et assez de chaleur.

M. Ramsbacher Laurent. Dans vos calculs d'énergie, avez-vous pris en compte les pertes ? **M. Rosengreen John, Groupe E.** Oui, nous avons pris en compte les pertes. Il faut savoir qu'aujourd'hui, pour ce projet, l'énergie est perdue et c'est grâce à cela que nous pouvons faire des projets de chauffages à distance aussi grands. Par exemple, prenez la Satom à Monthey, qui vont faire un projet avec 10 km de réseau, la Saidef à Fribourg, qui ont 5 km de réseau avant d'arriver en ville : tous ces projets ne peuvent voir le jour que grâce à l'énergie « perdue ».

M. Ramsbacher Laurent. La distance prévue pour ce type d'infrastructure n'est-elle pas trop longue ? **M. Rosengreen John, Groupe E.** Dans le projet, il y a pas mal de contraintes techniques mais malgré cela, il reste facilement réalisable. Dans une des diapositives, j'ai montré un endroit où il pourrait y avoir un surpresseur et un autre où il y aurait une pompe de transfert. Concrètement nous sommes au point avec cela. La problématique n'est pas la longueur mais plutôt la pression : le fait d'être en bas du lac et que nous remontons l'énergie vers le haut. Toute cette problématique-là a été calculée, c'est pour cela que nous pouvons nous permettre de proposer ce réseau de chauffage à distance.

Mme Muriset Sandrine. À qui appartient Groupe E Celsius, juridiquement ? **M. Rosengreen John, Groupe E.** Groupe E Celsius est une société anonyme, dont l'actionnaire majoritaire est le canton de Fribourg.

M. Gabriel Kraënbühl. Restera-t-il assez d'énergie pour alimenter Hauterive qui finalement est en bout de chaîne ? **M. John Rosengrenn, Groupe E.** Aujourd'hui dans l'engagement que l'on fait avec la commune, on garantit suffisamment d'énergie. Cette quantité permet de raccorder une bonne partie des gens. Les gens ne sont pas obligés de venir se relier au CAD. On n'est pas sur un réseau d'électricité qui génère un réseau sur lequel vous êtes obligé de vous raccorder. On a pris des hypothèses et on espère que ces hypothèses tiennent.

M. Mattia Célio remercie pour la présentation. Il y a beaucoup d'intérêt à récupérer les énergies perdues, sous une forme d'efficacité énergétique. Il faudrait quand même considérer certaines voies et celle en particulier de l'incitation que l'on crée, considérer que l'activité de la Raffinerie se poursuive. Et d'autre part une incitation de la part des utilisateurs, il est vrai que l'on va remplacer le mazout avec cette source d'énergie et que l'on a décidé de ne pas investir dans le solaire, par contre d'utiliser une ressource qui est produite à partir d'un produit de raffinerie n'est pas très écologique. Je pense que de la part d'une commune, c'est important de contrebalancer, ce que vous avez dit : je pense qu'il y a beaucoup d'éléments positifs à ce que vous dites et je comprends votre position. Une autre question, quels sont les avantages financiers de la Raffinerie ? **M. Rosengreen John, Groupe E.** Les avantages financiers de la raffinerie sont nuls. C'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas revaloriser cette énergie via leur programme d'amélioration continue des gros consommateurs. L'énergie est mise à disposition gratuitement mais il y a des coûts pour un processus industriel, ce n'est pas simplement mettre un petit échangeur devant la maison : il y a des complexités et des problèmes de techniques avec par exemple des échangeurs, des routeurs, sans oublier les contraintes de génie-civil. Ainsi cela coûte extrêmement cher d'aller chercher cette énergie, d'où son coût : elle demande des investissements pour aller la chercher ainsi que de l'entretien. Ils ne nous laissent pas simplement mettre un échangeur : il faut faire de l'entretien et ils veulent s'assurer que leur production puisse continuer. À ce niveau-là, la Raffinerie ne touche rien du tout. La raffinerie a de nombreux projets, comme 19'000 m² de photovoltaïque qui sera fait chez eux, ils sont également dans l'hydrogène et d'autres choses. Tout cela fait partie de leur transition énergétique.

M. Célio Mattia. Nous faisons très attention à ne pas verrouiller certaines technologies qui sont polluantes, de ne pas prendre de décisions maintenant qui ont de implications pour des décennies. Et là, c'est la même chose, prenons-nous la décision, d'une certaine façon, en exploitant la chaleur de la raffinerie, chaleur produite par des processus chimiques, de prolonger la vie de cette raffinerie ? **M. Rosengreen John, Groupe E.** Non pas du tout, car ils ne touchent pas d'argent, ainsi la vie de la raffinerie ne s'en trouve pas prolongée. Au niveau du particulier, s'il veut mettre du photovoltaïque ou du thermique sur son toit, Groupe E ne lui interdit pas. Si tout à coup, aujourd'hui, un particulier aurait investi en se raccordant au chauffage à distance, et qu'il n'a pas les moyens d'isoler, nous pouvons le faire pour eux et contre rémunération annuelle on leur descend la puissance énergétique du contrat. Donc concrètement, nous n'abritons pas, nous sommes pour les économies d'énergie et la prolifération des énergies renouvelables.

M. Favre Olivier. Concernant la pérennité du projet, vous avez dit que si nous nous projetions dans une quarantaine ou une cinquantaine d'années, nous aurions de toute manière une autre production d'énergie, sur place probablement, mais si les choses venaient à s'accélérer soudainement, comme, par exemple, il y a dix ans, PetroPlus avait arrêté l'activité, et où nous pensions même que la Raffinerie allait fermer définitivement, comme celle de France. Dans ce cas-là, que se passerait-il ? **M. Rosengreen John, Groupe E.** Dans un cas de figure comme celui-là, nous sommes pris de court car finalement personne ne l'avait vraiment anticipé. La raffinerie a en effet survécu à tout cela mais si dans cinq ou dix ans le propriétaire décide de fermer : la première chose à faire sera de mettre une centrale à bois pour garantir l'énergie renouvelable mais à savoir qu'en attendant nous aurions toujours nos sources de secours qui seraient là et permettraient de garantir de la chaleur. Dans les deux prochaines années, nous pourrions passer d'une centrale de la Raffinerie à une centrale à bois et ensuite aller chercher différentes nouvelles énergies. Peut-être que durant le projet, purement une hypothèse, dans cinq ans, à la raffinerie, nous aurons d'autres choses, peut-être raccordés à la cimenterie. Peut-être y aura-t-il des rejets d'énergie que nous ne connaissons pas à La Tène... Aujourd'hui, l'important est de tirer un réseau avec de l'eau. Cette technologie-là est standard et ne va pas changer : cela fait des millions d'années que l'on véhicule de l'énergie à travers l'eau. Oui, il y aura peut-être de meilleurs produits, comme par exemple le gaz, qui est aujourd'hui, malheureusement, la sous-molécule qui se déplace dans nos conduites de chauffage à distance où l'on déplace de l'énergie, mais ils ne changeront pas catégoriquement.

M. Ramsbacher Laurent. Dans la continuité de la question de mon collègue, si nous devons construire une centrale à bois pour dépanner, quel serait le volume de bois pour toutes les communes ? **M. Rosengreen John, Groupe E.** Comme mentionné dans ma précédente diapositive, 30% du bois du canton de Neuchâtel pour les trois premières communes, même plus si nous incluons toutes les communes.

M. Tillé Yves, Président du CG. Rappelle que la présentation est purement informative et demande à **M. Gerber Alain, CC**, s'il a quelque chose à ajouter. Une nouvelle question surgit.

M. Pogia Lorenzo. Pour autant que nous continuions avec ce projet, au vu de vos compétences et votre champ d'affaire, en parlant du solaire, ne faudrait-il pas que nous réfléchissions à une initiative pour diminuer les besoins thermiques des bâtiments, car beaucoup ont des problèmes thermiques, tout en favorisant l'installation de panneaux photovoltaïques, un peu comme une combinaison ? **M. Rosengreen John, Groupe E.** Le programme bâtiment, aujourd'hui, met déjà cela en place dans tous les cantons de manière active. Nous nous activons à en faire la publicité, dont rénover en touchant des subventions. Passez de C à A, de G à B, faites l'effort, vous serez rémunérés pour vos efforts. Ce que je crains est que le programme bâtiment s'arrête et que ça ne soit plus des incitations mais des obligations. Ainsi pour l'instant, profitez de ces choses-là et nous sommes concrètement ouverts à cela. Nous ne cherchons pas à vendre de l'énergie à tout prix mais à vendre la bonne énergie tout en étant efficient. Je pense que le meilleur mot aujourd'hui est

« efficient » : savoir gérer les énergies le plus possible et utiliser les bonnes énergies en fonction de nos besoins.

M. Gerber Alain, CC remercie MM. Schaffner et Rosengreen pour la présentation de leur projet auprès du Conseil Général. Il faut savoir que nous avons la chance, dans l'état de Neuchâtel, d'avoir un représentant du Groupe E Celsius rien que pour nous, car normalement ils ne viennent qu'aux séances publiques. Ainsi nous vous remercions de votre disponibilité envers nous.

M. Tillé Yves, Président du CG. Annonce qu'avec les arrivées tardives, la majorité a passé à 13 et annonce le passage au point suivant. La parole est passée au conseiller communal **M. Zürcher Patrice.**

4. Urbaplan – Présentation plan spécial Croix-d'Or

M. Zürcher Patrice, CC. Annonce la présentation d'Urbaplan. Les urbanistes s'étant occupé du plan spécial Croix-d'Or, à qui vous pourrez poser des questions techniques, et de M. Grard Serge, du bureau d'architecture Serge Grard SA. S'ensuivront les nominations puis présentera globalement les lignes politiques de la commune sur ce projet pour finir sur des échanges et discussions. La parole est cédée à M. Gossin, d'Urbaplan.

M. Gossin Philippe, architecte et urbaniste à Urbaplan SA. Présentation du plan spécial Croix-d'Or en sanction préalable.

M. Grard Serge, architecte du bureau d'architecture Serge Grard SA. Présente la suite du plan spécial Croix-d'Or.

M. Gossin Philippe. Apporte des compléments d'informations en matière d'aménagement du territoire pour le plan spécial Croix-d'Or.

M. Gossin Philippe. Mentionne une étude environnementale faite par le bureau L'azuré en faisant un inventaire des éléments naturels de la faune, de la flore et des éléments protégés pour illustrer les trouvailles lors du projet.

M. Tillé Yves, Président du CG. Rappelle que la prise de décision passe au point 10 et demande s'il y a des questions sur le projet.

Mme Muriset Sandrine. Où se trouve la pente de 14 degrés que vous avez mentionnée ?

M. Gossin Philippe, Urbaplan. C'est une pente de 14% : c'est le fort dénivelé entre la rue de la Croix-d'Or et l'Esplanade. Cela est accessible pour les piétons mais pour les personnes à mobilité réduite, cela n'est pas vraiment le cas, c'est pour cela qu'elles ont la possibilité d'y accéder par ce secteur-là qui est à 4% et aussi par ce bâtiment-là qui présente un ascenseur et un escalier qui permettent de sortir à niveau, sans avoir une pente supérieure à 4% ou 6%.

M. Favre Olivier. Concernant l'éventualité future de la route de contournement du vieux village que l'on voit dessinée ici, risquons-nous d'avoir une opposition des résidents ? Car l'immeuble du bas est tout de même très proche de la route, que cela donnerait-il au niveau de la coupe ? Car une tranchée ouverte n'était pas prévue... **M. Gossin Philippe, Urbaplan.** À cet endroit-là, effectivement, aucune tranchée couverte n'est prévue. La route de contournement passerait par l'accès existant aujourd'hui et serait ainsi créée dans cet espace de verdure, effectivement au niveau des bâtiments. En cas de construction d'une route de contournement, le droit à l'opposition existe et c'est effectivement quelque chose qui n'est pas à exclure. **M. Grard Serge.** Pour compléter la réponse, sur le plan, ce que vous avez ici, ce sont les alignements, ce n'est pas la route en tant que tel. Sur les alignements, nous ne pouvons pas dépasser au niveau constructif. Un autre alignement est celui de Longschamps, donc la route serait à l'intérieur de l'alignement, dont une partie trottoir. Malgré ceci nous avons essayé de concevoir l'ensemble de façon à ce qu'elle puisse

s'implanter sans être décelable, même si elle ne se ferait pas à long terme. Ainsi il ne devrait pas y avoir d'opposition par voie de droit de vote pendant la construction. Ce sera au niveau de la vente, chaque propriétaire devrait alors être informé concernant cette route de contournement lors de l'achat d'un appartement.

M. Célio Mattia. Étant donné que nous parlions d'énergie de chauffage auparavant, est-il possible que nous puissions voir le projet de chauffage à distance se réaliser de manière synchrone à ce projet ? Comment jouez-vous avec cette incertitude ? Concernant les panneaux solaires, production d'électricité, je ne sais s'il faut être prudent de mettre de la verdure et des condensateurs sur le toit. Et ma dernière question, la plus artistique peut-être, étant donné que nous avons la chance de vous avoir ici : le traitement de la pierre d'Hauterive, très symbolique, même au niveau géologique, ça représente un métier qui n'existe plus, et qui était très fort ici, avez-vous réfléchi autour de ces éléments plus propres à l'architecte ? **M. Grand Serge.** Pour répondre aux premières questions, il est évident que nous avons tout conçu pour que le chauffage humain puisse alimenter tout ce bâtiment. Je suppose qu'avec les oppositions éventuellement, nous serons, peut-être en phase avec ce qui va se construire. Sinon, nous avons des solutions alternatives au préalable avant de pouvoir se raccorder au niveau du chauffage animal. Pour les panneaux solaires, nous savons aujourd'hui que certains sont bien intégrés, certaines études complètent les possibilités d'intégration. Il faudrait que les panneaux solaires se trouvent devant, ici, et sur tout le cordon. Dans une autre étude, où nous sommes un peu plus haut que cela, nous avons même de deux à trois rangées, sur toute la longueur, de plusieurs centaines de mètres linéaires, que nous avons introduit, de panneaux solaires. De plus, comme la partie végétalisée se trouve derrière le panneau solaire, depuis en amont, ils ne seront même pas perçus. Et ceux en aval, ne seront également pas perçus. C'est à l'intégration de ce cordon, qui fabrique d'office de l'électricité, ces panneaux photovoltaïques sur tout le bâtiment, qu'est ce concept général. Bien entendu, nous essayons de préserver la réalisation. Nous avons de base prévu de l'électricité avec des panneaux photovoltaïques sur tout le bâtiment. Pour répondre à cette pierre d'Hauterive, il me semble assez sensible de le mentionner. Les quelques endroits avec un puit de lumière, c'est là où il y a les cuisines, ou des endroits, comme des entre-meubles, et lorsque nous sommes assis, il y a un élément traversant dans l'appartement, et il y aura un petit cadrage sur ces rochers qui vont s'effriter au fil du temps, mais nous aurons toujours cette pierre jaune qui apparaîtra dans ce cadre. Ensuite nous les récupérerons, tout ce qui sera repris, sera certainement utilisé pour notamment des cheminements, surtout au niveau de certains chemins, nous pourrons faire donc des sentiers en pierre jaune d'Hauterive. Ainsi elle sera vraiment présente surtout en tant que tableaux historiques au sein du bâtiment, qui expliqueront l'histoire de cette carrière de Croix-d'Or, tant au niveau géologique qu'historique afin de démontrer une volonté de dire « C'est cette pierre qui a servi à construire les bâtiments les plus intéressants et historiques de Neuchâtel ».

M. Poggia Lorenzo. Premièrement, nous vous remercions d'avoir pris l'option paysagère, ainsi le village ne sera pas défiguré, nous pourrons continuer de prendre des photos par drones. Je trouve cela intéressant que vous approchez la partie géologique. J'ai deux questions. La première est plus de l'ordre du plan : nous sommes dans un village très étiré et là, à l'entrée, au niveau des commerces je suppose, d'après les images du bâtiment que vous nous avez montrées, même si vous allez encore le travailler, l'espace semble vraiment petit. Et je me pose la question : au lieu d'avoir un projet qui se cache, alors tant mieux pour la partie visuelle et paysagère, mais du point de vue fonctionnel du village, pourrait-on recréer un deuxième centre de village qui permettrait de faire respirer et aussi d'intégrer, d'amortir cette population en plus pour que l'on puisse être un peu moins gourmand sur la tête du serpent et travailler à avoir plus de place dans ce sens-là : pour que non seulement, avoir un parking devant le centre commercial, et dans un autre temps, plutôt une place du marché ou peut-être une épicerie plutôt qu'autre chose, je pense que vous voyez ce que je veux dire et que cela vous touche aussi. La deuxième question est : il y a 150 ans, ça ne serait pas un problème, mais nous sommes dans un lieu avec un patrimoine biologique très intéressant, nous le compensons par des endroits qui ne sont pas stériles non plus, mais comment allez-vous pouvoir garder cette qualité biologique, car nous parlons

de beaucoup d'espèces, comme des chevreuils, etc., même si ces derniers seraient compliqués à garder, entre les surfaces sur les roches, mais pour le reste, pourrions-nous, là aussi, être un peu moins gourmands avec la partie immeuble et avoir une sorte d'espace « bazar biologique heureux » beaucoup plus fort, comme il y a déjà sur la route ? Ceci nous permettrait d'avoir des habitats différents, car c'est cela qui est important aussi, en plus de la surface. Avant-dernière chose : serait-il possible d'utiliser les horizons A, voire B, que vous avez, donc le sol, qui ne doivent pas être très grands d'ailleurs, et les préserver au maximum pour avoir aussi toutes leurs qualités de graines qui s'y trouvent, et peut-être pouvoir les greffer sur les coins ? Finalement : est-ce que, comme il se fait de plus en plus maintenant, avec la plus forte densité de population, mais aussi toute la problématique de nature en ville : nous sommes dans un village en extérieur au centre certes mais où il y a peu de nature, pourrait-on imaginer aussi, sur les bâtiments, aller un peu au-delà du bon vouloir du propriétaire et de vous faire apporter plus d'arbres, peut-être des « packs arbres » directement sur les terrasses ? **M. Grard Serge.** Je vais essayer d'être assez concis. Il y a pas mal de questions qui sont plutôt relatives au projet définitif. Lorsque nous déposerons la sanction définitive, il y aura une évolution et une maturation du projet. Au niveau de cette place, il faut déjà savoir qu'avec l'implantation que nous avons plusieurs typologies d'habitabilité de l'endroit, notamment de bâtiments en bois, ceux dont je vous avais parlé tout à l'heure, une architecture dite « d'accompagnement », qui est un volume tel que celui-ci. Il ne faut pas oublier non-plus que nous avons reculé complètement et qu'il y aura des servitudes privées de vue avec un point de vue direct dans cette direction et ceci détermine déjà le recul. Ceci est peut-être un espace « poumon » avec les places temporaires, mais ça n'est pas la place du village. Pour la place du village, il faut vraiment garder l'authenticité et la valeur ici, ne pas faire une concurrence, d'autant plus qu'il y a aussi une autre place à développer à cet endroit-là. Il y a ainsi, pour ma part, trois espaces extérieurs, trois « vides » qui doivent être mangés. En effet, cet élément-là est à retravailler, nous en sommes conscients, aussi par rapport à la question de Mme Muriset. Nous avons 14% ici, mais un petit pied de dénivelé ici donc nous avons aussi l'ascenseur qui donnera sur les places de parc, donc tout cela est réglé. Par rapport à cette zone de la future route de contournement, nous allons essayer de la préserver au maximum, ou du moins de la retravailler car nous savons que cela est encore en chantier et un grand chamboulement. Nous allons essayer d'utiliser uniquement des essences locales, nous allons tenter de faire des empierrements car de petits murs vont être démolis et d'autres seront composés de pierres sèches. Nous voulons tenter de faire une certaine forme de biodiversité et nous y serons très sensibles. Toute l'étude de « L'Azuré », a été rédigée par eux, repose sur cela, ce n'est en effet pas notre domaine en tant que généralistes mais nous répondrons à différents éléments et critères de sorte que l'Etat, la Commune et les maîtres de l'ouvrage soient satisfaits. Cette partie-là sera suivie par « L'Azuré » car elle est très sensible, bien trop pour être prise à la légère. Quant à l'implantation d'arbres sur la plateforme, sur le parking, il faut que nous ayons 50 cm de végétation pour que cela résiste plus de quinze jours ou 3 semaines. Nous aurons certainement des variations de talus, de façon à ne pas avoir des « packs d'arbres » mais plutôt des talus qui vont adoucir la perception générale et d'avoir des endroits où il y aura seulement un mètre de terre, pour pouvoir permettre cette naissance d'arbres et aussi d'avoir de petits arbustes, tant que ceux-ci ne gênent pas la vue des gens en appartements car cela serait contradictoire. Devant, il y aurait tous les panneaux solaires qui seraient sur une bande d'au moins deux/trois mètres de large. Pour la partie végétalisée, ce sera aussi très travaillé avec « L'Azuré » et des spécialistes seront là pour nous expliquer les sens et conformités par rapport à la vigne, l'étendage de produits toxiques, notamment avec l'habitat à côté, etc. Toutes ces parties-là seront affinées et travaillées.

M. Poglia Lorenzo. Sur les balcons, vous n'allez pas mettre d'arbres comme cela se fait dans certains bâtiments à Milan par exemple ? **M. Grard Serge.** Attention, le bâtiment à Milan était un beau coup de publicité et ça a attiré beaucoup de monde mais « Qui occupe ces appartements ? ». Il faut en voir le prix, l'entretien, et c'est aussi complètement affolant. C'est en effet, un magnifique exercice mais c'est pour des gens très bien lotis et qui peuvent se le permettre. Imaginez déjà aménager tous ces « packs », leur entretien : c'est la folie ! C'est un prix phénoménal ! Le but ici est de rendre accessible la propriété sous une autre présentation. « Hé ! Nous les jeunes, on a pas les moyens, comment est-ce qu'on pourrait

se payer un appartement ici ? ». Nous ferons en sorte que les moyens constructifs, les prix de loyers ou de vente soient le plus bas possible afin de rendre accessible la propriété à tout à chacun : Milan n'a rien à voir.

M. Krähenbühl Gabriel. Les mesures de compensations qui sont réalisées sur la partie sud-est, seraient-elles supprimées en cas de route de contournement ? **M. Grard Serge.** La compensation dans le secteur de la route de contournement est exclusivement à l'endroit où il n'y aura pas la route. Au niveau de la route, il n'y a pas de compensations prévues.

M. Tillé Yves, Président du CG clôture ce point et passe la parole au conseiller communal **M. Zürcher Patrice.**

M. Zürcher Patrice, CC remercie **M. Grard Serge**, architecte du bureau d'architecture Serge Grard SA et **M. Gossin Philippe**, architecte et urbaniste à Urbaplan SA pour leur présentation détaillée et remercie le Conseil Général pour leur attention.

5. Nomination d'un membre à la Commission d'Urbanisme et d'aménagement du territoire en remplacement de M. Pascal Brander, démissionnaire

Mme Marianne Jacot-Parel, PS

6. Nomination d'un membre à la ComBatScol en remplacement de M. Pascal Brander, démissionnaire

M. Joël Boss, Vert'Libéraux

7. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire en remplacement de Mme Anne Ciccarone, démissionnaire

Mme Nathalie Steullet Wintgens, PS

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au renoncement du respect du degré minimal d'autofinancement pour l'aménagement de l'axe RC5 (y compris PGEE) et les travaux prévus aux Jardillets Est

M. Rocco Mauri, CC. Introduit le rapport et ouvre les débats.

Préavis de la Commission Financière

M. Ramsbacher Laurent, Commission Financière. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en relation avec le nouveau règlement des finances communales qui ont été acceptées par le Conseil Général le 26 septembre dernier, le conseiller communal en charge des finances nous soumet la possibilité selon l'article 7, alinéa 9, de renoncer au degré minimal d'autofinancement lié aux investissements. Les questions de la Commission ont permis de mieux comprendre ce nouvel outil financier qui s'offre au Conseil communal ainsi qu'au Conseil Général. En effet, en relation avec le desserrement au frein de l'endettement, cette possibilité offre au Conseil communal beaucoup plus de flexibilité : il s'agit de prendre tous les projets, et il permet plus de réactivité au niveau des projets ciblés, comme la RC5 ou la route des Jardillets, sans compromettre de grands projets ultérieurs comme le Complexe scolaire, comme précisé auparavant. Enfin, cet outil peut être utilisé plusieurs fois par législature. Pour rappel, les conditions à l'acceptation d'une demande obligent un vote positif des deux tiers des montants. Au vue de la nécessité des projets demandés ce soir, la Commission a accepté à l'unanimité ce rapport.

Avis des partis politiques

M. Würsch Nicolas, PLR. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les projets RC5 et Jardillets 7 satisfont pleinement aux critères de notre règlement communal sur les finances pour le renoncement au degré minimal d'autofinancement. Le groupe PLR a donc accepté l'arrêté à l'unanimité des membres présents.

Mme Nedyalkova Desislava, Les Verts. Le groupe des Verts s'est réuni le 15 décembre et a accepté à l'unanimité des membres présents les deux arrêtés.

M. Boss Joël, Vert'Libéraux. Lors de sa séance de préparation du 13 décembre, le groupe Vert-Libéraux pense que le fait de pouvoir avancer des projets d'envergure, sans compromettre des projets comme le collège était une bonne chose. Nous comprenons encore mieux l'article 7 du nouveau règlement communal sur les finances que le Conseil Général vient de valider lors de sa dernière séance au mois de septembre. Le Groupe a donné un préavis favorable au rapport qui a été accepté à l'unanimité.

M. Jacot Vincent, PS. Le groupe socialiste s'est réunis le 12 décembre dernier et a accepté à l'unanimité des membres présents ce rapport.

Lecture du premier arrêté

Le premier arrêté est accepté à l'unanimité

Lecture du second arrêté

Le second arrêté est accepté à l'unanimité

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit pour l'adaptation du carrefour « Brel-Longschamps-Croix-d'Or » dans le cadre du plan spécial « Croix-d'Or »

M. Zürcher Patrice, CC. Introduit le rapport et ouvre les débats.

Mme Nedyalkova Desislava. En quoi consiste cette « non-conformité » existante ? Est-elle liée au projet du Brel ? Aux constructions ? Ou est-ce quelque chose de déjà existant ? **M. Zürcher Patrice, CC.** Vous avez de très bonnes questions. Il s'agit de quelque chose de déjà existant. La législation ayant évolué, maintenant que nous allons faire des travaux, cela nous permet de tout remettre en conformité. Ainsi cette « non-conformité » est déjà existante mais maintenant il nous est demandé de la mettre à jour.

Mme Nedyalkova Desislava. Puisque vous faites le rapport, ce crédit est subordonné, que va-t-il se passer si le projet du plan spécial Croix-d'Or est accepté puisque nous devons déjà mettre en place un compromis ? **M. Zürcher Patrice, CC.** Non, nous ne serons pas obligés si les travaux du plan spécial Croix-d'Or ne se mettent pas en place. À ce moment-là, nous n'avons pas d'obligations à le remettre en conformité. Cependant, dès le moment où nous allons faire les travaux, il nous sera demandé de tout remettre en conformité, notamment car dès qu'il y aura un peu plus de trafic, avec tous les allers-retours, le matin et le soir, il faudra que le carrefour soit en ordre.

Avis des commissions

M. Monnier François, Commission des Services Industriels et Travaux Publics, de l'Environnement et de l'Énergie (PLR). La Commission est favorable à l'unanimité.

M. Ramsbacher Laurent, Commission Financière. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le conseiller communal en charge du dossier indique à la Commission qu'il y a besoin d'adapter le carrefour en vue du nouveau quartier important comportant 80 nouveaux appartements. Cela équivaut selon nos projections à 735'000 jours environ. Le crédit doit

être voté avant le plan spécial : c'est une condition. La Commission a demandé, entre autre, l'assurance que ces travaux de modification seront faits après la construction des nouveaux bâtiments afin d'éviter des détériorations. Il faut aussi assurer un accès sécurisé aux cyclistes. La Commission note aussi que sur certains détails de modification du plan, cela pourrait être dans les règles sans augmenter la fonctionnalité. Étant bien conscients de l'importance de ce dossier sous tous ces angles, la Commission Financière formule un préavis favorable à l'unanimité.

Avis des partis politiques

Mme Nedyalkova Desislava, Les Verts. Le groupe des Verts s'est réuni le 15.12.2022. Lors de la discussion, les points suivants ont été évoqués que nous aimerions porter à votre attention. D'abord, le prix des travaux nous semble très élevé. Nous aimerions donc demander au Conseil communal d'étudier toutes les possibilités afin d'obtenir un prix plus avantageux pour ces travaux. Nous aimerions également noter que si les travaux sont faits, il faudrait veiller à ce qu'une attention particulière soit portée aux revêtements utilisés afin d'assurer la sécurité des cyclistes et des autres usagers de la route. Suite aux discussions menées, le groupe des Verts a décidé de laisser la liberté de vote à ses membres.

M. Boss Joël, Vert'Libéraux. Le Groupe des Verts-Libéraux regrette que ces modifications n'ont que peu de valeurs ajoutées mais ne souhaite pas s'opposer à cette demande de crédit. La demande de crédit a donc été acceptée à l'unanimité par le groupe.

M. Britz Andreas, PS. Le groupe socialiste s'est réunis le 12 décembre dernier et a accepté ce crédit à l'unanimité et a salué le fait que ce crédit est subordonné au plan spécial Croix-d'Or.

M. Besancet Laurent, PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe a pris connaissance du rapport et de l'arrêté qui l'accompagne, tous deux n'ayant pas donné lieu à de grands débats. C'est à l'unanimité des membres présents que nous avons accepté cet arrêté.

Lecture de l'arrêté.

Votes :

Oui : 19

Non : 0

Abstentions : 5

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général – Plan spécial valant sanction préalable « Croix-d'Or »

M. Zürcher Patrice, secrétaire communal. Introduit le rapport et ouvre les débats.

M. Jacot Vincent. Le groupe socialiste a débattu de ce rapport spécial la semaine dernière, cela a suscité un certain débat à l'interne et avons quelques remarques, quelques interrogations, dont nous souhaiterions vous faire part ce soir. Premièrement, dans le projet, est-il prévu qu'il y ait 1,5 place de parc par logement, ce qui représente le maximum légal ? Deuxièmement, ces chiffres sont élevés, surtout compte tenu de la proximité avec les transports publics. Ainsi nous souhaiterions une réévaluation à la baisse de ces chiffres, bien sûr si cela est possible. Nous souhaiterions également qu'une indication pour savoir si les places de vélos sont également incluses dans le rapport. Notre prochaine question est : concernant le PAL, pourquoi passer par un plan spécial au lieu du PAL ? Ensuite, question plutôt ouverte au Conseil communal, qu'en est-il actuellement du PAL ? Finalement, ce qui nous paraît primordiale, mis à part les appartements avec encadrement, nous souhaiterions que ces logements puissent être accessibles aux revenus plus modérés afin de permettre une bonne unité sociale, permettre aux familles et aux plus jeunes de pouvoir accéder à ces

logements, que ça ne soit pas uniquement réservé aux habitants très aisés. Avec des appartements très chers, qui se monteraient à plus d'un million, ce qui est un peu la tendance actuelle dans la région. **M. Zürcher Patrice, CC.** Au niveau du parking, le promoteur en l'occurrence, respecte les normes actuelles en vigueur et nous avons aussi discuté du futur : par rapport à cela, ce n'est pas pour rien qu'il y a aussi une demande de la part de la Commune qu'il y ait des places de stationnement, qui plus est, l'avantage des places de stationnement en souterrain, il y a un manque de places de parc, nous en discutons souvent au sein du Conseil communal. Pour nous, cela est plutôt une opportunité de la part du promoteur qu'il y ait cette proposition. Maintenant, en adéquation avec les places de vélos, si je ne me trompe pas, il y a un 235, l'indication est essentiellement sur un tableau qui énumère le nombre de places de parc. Ce que l'on peut ajouter est qu'il y a un accès qui sera propre aux vélos dans le parking souterrain, normalement l'accès au parking ne sera pas partagé entre les vélos et les véhicules. Au Brel et Longschamps, des pistes cyclables ont été faites, il y aura certainement une mise à disposition, et là ça sera au promoteur de voir, vu qu'il y a de plus en plus de demandes, de prises pour les vélos électriques.

M. Britz Andreas. Notre question est beaucoup plus simple : Il manque, sur le tableau mentionné, celui présentant le nombre de places de parc, à la page 23, le nombre de places pour vélos : elles ne sont pas dans le rapport de 30 pages que nous avons reçu. Nous allons ajouter cela dans notre dossier en tant qu'information. **M. Zürcher Patrice, CC.** Concernant les appartements avec encadrement, les revenus soumis aux prestations complémentaires, jusqu'à 40% des appartements avec encadrement, doivent y être soumis. Concernant le reste du projet immobilier, effectivement, nous n'avons pas une mainmise sur cet aspect-là. Pour le PAL, le plan d'aménagement local devra être voté par votre autorité en février 2024, si cela est validé par le service d'aménagement du territoire. Si votre idée était de dire « Pourquoi n'attendons-nous pas la validation du PAL ? », c'est tout simplement parce que depuis 2015, tout est prêt, et puisque c'est un plan spécial, il n'y a pas de raison d'attendre encore.

Mme Nedyalkova Desislava. Est-il prévu dans ce projet qu'il y ait plus de 200 habitants ? Et au niveau des infrastructures du village, peut-on supporter autant de nouveaux habitants au sein du village, comme par exemple au niveau de l'école, des commerces existants dans le village ? Dans l'absolu, nos structures sont-elles capables d'accueillir autant de nouveaux habitants au sein de notre commune ? **M. Zürcher Patrice, CC.** Nous pourrions dire qu'au niveau du collège : oui nous y avons réfléchi. Il faudra quand même bien évidemment voir s'il s'agira de familles nombreuses ou non dans ceux qui viendront s'installer. Cependant, nous y avons effectivement pensé dans le cadre du complexe scolaire, notamment celui des salles. Quant au reste, il pourrait manquer par exemple une pharmacie. Les locaux commerciaux à disposition de 370-387m² pourraient, peut-être, être une opportunité à inviter un commerce à s'installer au sein de la commune, éventuellement une pharmacie ou autre. Même si c'est incertain, il est offert la possibilité, en surface, en m², d'offrir de l'espace à de nouvelles enseignes sur place.

Avis des commissions

M. Vermeulen Samuel, Commission de l'Urbanisme. La Commission de l'Urbanisme a validé un préavis favorable à l'unanimité des membres présents.

Avis des partis politiques

M. Boss Joël, Vert'Libéraux. Le groupe Vert-libéral estime que ce projet est au bon endroit pour densifier le village, sans impact majeur pour le trafic au Centre du Village. Il regrette par contre que la future route d'évitement soit planifiée sur un secteur de verdure inconstructible et en plus juste devant les balcons des appartements protégés. Le rapport a été accepté par le groupe à l'unanimité.

M. Jacot Vincent, PS. Suite à notre réunion du 12 décembre dernier, le groupe socialiste a accepté à l'unanimité le présent rapport.

M. Laederach Thierry, PLR. Le groupe PLR s'est réuni en date du 12 décembre 2022 pour discuter du projet complexe du plan spécial de la Croix-d'Or qui répond parfaitement au développement des nouvelles habitations sur le littoral, à la densification voulue en matière d'aménagement du territoire et surtout à la politique médico-sociale cantonale relative à l'affectation d'appartements avec encadrement. Au vu des explications fournies et du rapport du Conseil communal, le Groupe PLR n'a fait qu'approuver et accepte le rapport de ce plan spécial de la Croix-d'Or.

Mme Nedyalkova Desislava, Les Verts. Lors de sa réunion du 15 décembre 2022 et suite à la discussion qui s'en est suivie, le groupe des Verts a décidé de laisser la liberté de vote à ses membres élus au Conseil général. Nous comprenons les avantages qu'un tel projet peut avoir pour nos aînés et les personnes à mobilité réduite. Nous avons été attentifs aux études menées sur les espèces animales et végétales qui vivent dans l'ancienne carrière et la volonté d'intégrer ce nouveau quartier dans le village. Toutefois, nous devons également exprimer notre réticence à l'encontre d'un projet immobilier d'une telle envergure qui entend détruire une zone exceptionnelle d'un point de vue de la biodiversité car en grande partie isolée de la présence humaine où de nombreux animaux ont trouvé refuge pendant des décennies. Nous désapprouvons également l'importance donnée aux voitures dans ce projet qui se trouvera pourtant à proximité de plusieurs arrêts de bus, avec tout ce que cela amène en terme de bruit et de trafic. Nous souhaitons aussi souligner qu'aucune mention n'a été faite quant à l'efficacité énergétique des futurs immeubles, p.ex. certification Minergie. Nous tenons à ajouter que, selon l'article 39 du règlement de la commune, cette dernière demande le maintien, voire la plantation d'un certain nombre d'arbres - un pour deux appartements - alors, sauf erreur, 39 arbres pour les 78 appartements mentionnés. Nous ne voyons pas comment ce règlement actuellement en vigueur pourrait être respecté avec le projet présenté.

Lecture de l'arrêté.

Votes :

Oui : 17

Non : 2

Abstentions : 5

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général pour la mise en conformité des arrêts de transports publics aux normes LHand

M. Gerber Alain, CC. C'est la première fois que votre autorité doit se prononcer sur la mise en conformité d'arrêts de bus. Comme vous avez certainement déjà pu le constater, de nombreux arrêts sont déjà conformes, autant sur la route du Brel, la partie Nord, que la Route des Longschamps. Nous devons mettre ces arrêts de bus en conformité d'ici 2023 si nous voulons obtenir les subventions : c'est pour cela que ce rapport vous est présenté maintenant. Dans les autres arrêts de bus qui sont en conformes, cela avait été fait dans le cadre de la réfection de ces deux routes. Je ne sais pas pourquoi les autorités précédentes n'ont pas mis aux normes les deux arrêts sur la bande descendante vers Le Brel. Celui de la Poste est le dernier à mettre aux normes. Quant à d'autres, ceux situés sur les Rouges-Terres ils seront mis aux normes lors des travaux de la RC5, et cela débutera d'ici une année. Introduit le rapport et ouvre les débats.

Mme Muriset Sandrine. Concernant ces arrêts, spécialement l'arrêt de Beaumont et celui du Château : la problématique lorsque nous sommes en fauteuil roulant, il ne s'agit pas que de descendre du bus, mais aussi pouvoir se déplacer par la suite. Nous en avons parlé avant, il faut des pentes à 6%, et franchement je ne vois pas une personne à mobilité réduite s'arrêter à Beaumont : descendre le Brel, elle n'en sera pas capable, monter le Brel sera ardu également, ainsi je ne vois personne, ou alors elle est accompagnée, l'emprunter. Et

l'idée de ces arrêts de bus est justement qu'une personne à mobilité réduite puisse être autonome d'une certaine façon. Pour l'arrêt du Château, avec ces appartements protégés, comment cela serait-il possible pour cette personne de s'y mouvoir grâce à cet arrêt de bus, vu que la pente sera à plus de 6% ? Ainsi je ne vois pas qui au Château, à part quelqu'un qui a un plat, pour y accéder. Il faut aussi que les maisons permettent qu'une personne à mobilité réduite puisse y rentrer : il s'agit de socles, il s'agit de paliers et tout cela est très normé. Je suis pour, car ma mère est en chaise-roulante et j'en connais les problématiques et salue tous les aménagements qui permettent le déplacement des personnes à mobilité réduite, mais là, concrètement, je ne vois pas comment une personne à mobilité réduite pourrait s'arrêter là. Peut-être faudrait-il une réflexion plus globale, voir où des chemins seraient constructibles pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite ? Car avec les renseignements donnés, pour l'instant, par le Conseil communal, je ne vois pas comment, autant au Château qu'à Beaumont, ces arrêts peuvent être utilisés par des personnes à mobilité réduite. **M. Gerber Alain, CC.** Merci pour la question. Nous avons essayé de déplacer les arrêts de bus, cela a été fait de nombreuses fois de la part des transports publics neuchâtelois, d'autre part, il est clair que cela me paraît également aberrant de devoir faire ces frais alors que c'est totalement illusoire qu'une personne à mobilité réduite puisse utiliser ces arrêts. Maintenant, le Château, du côté Nord de la voie montante sera accessible car nous aurons les pentes nécessaires pour aller en ville. Certes, pour en revenir il faudra descendre à l'arrêt de la Poste. Pour ce qui est de monter sur les arrêts, il faut juste savoir qu'en principe il faut utiliser des passages piétons, donc les trottoirs, au passages piétons, seront à la hauteur de la route, puis une légère pente ira jusqu'à l'arrêt de bus. L'exception de notre village sera le passage piétons vis-à-vis de l'arrêt de bus à Hauterive, où il y a la marche : ça ne descendra pas car, à l'époque, la barrière était continue et, pour faciliter l'accès, je suppose, au trolley-bus et au parking de la poste par les enfants : il a été enlevé un poteau et deux barrières, nous y voyons encore les traces des fixations. Le Conseil communal a essayé de demander un déplacement des arrêts de bus pour être moins cher et plus ergonomique, mais cela n'a pas été possible.

Mme Muriset Sandrine. Je reviens sur cette histoire d'arrêts de bus : si celui de la poste est aux normes, quelqu'un qui voudrait se rendre aux nouveaux appartements protégés de la Croix-d'Or, par où devrait-il passer s'il y a une pente d'au moins 10% ? Vous n'êtes pas obligés de me répondre tout de suite, mais l'idée est que je regrette que l'on dépense autant d'argent, plusieurs mois d'impôts, pour un projet qui n'est pas global, qui ne sera pas utilisé par des personnes à mobilité réduite. **M. Gerber Alain, CC.** Pour celui de la poste, il ne faut pas voir que les projets qu'il y a dans le plan spécial, il y a d'autres projets d'habitats protégés. Ce n'est pas parce que malheureusement nous habitons dans un village, où le bas est à 430 mètres, et le haut à 570 mètres, et ça sur deux kilomètres. Une course qui part du bas du village et qui va jusqu'à Chaumont, c'est 3,2 kilomètres avec 600 ou 700 mètres de dénivelé. La loi fédérale dit que nous devons réaliser ces arrêts, c'est une obligation. Si nous ne le faisons pas l'année prochaine, nous n'aurons plus de subventions. À titre personnel, je me sens dans mon rôle qui est le mien de mettre en place tout ce que nous devons. Malheureusement, beaucoup de choses sont complètement stupides dans ce bas-monde, il y a beaucoup de gens qui réfléchissent à pleins de choses et qui nous obligent à faire certaines choses et ce sous la forme de l'égalité. Après, c'est clair qu'une personne en chaise-roulante, toute seule, ne pourra pas descendre le Brel, tout comme une personne en chaise-roulante, toute seule, ne pourra pas descendre la Rebatte et nous ne pourrons pas commencer à faire des pentes de 6%. Je veux dire 6% sur 150 mètres, ça fait des distances colossales : c'est juste impossible. Maintenant, la loi est la loi, et malheureusement nous ne nous pouvons pas aller à son encontre. Par rapport aux appartements protégés, nous avons eu Madame Decker de l'Office du logement, et, pour elle, le problème des appartements protégés, dans le cadre du plan spécial, est justement les arrêts de bus. Nous avons donc fait extrêmement attention à ce que l'arrêt se trouvant vers le Château, je suppose aussi, mais du côté Nord, de la voie montante du bus puisse être accessible aux personnes à mobilité réduite. Certes, c'est ainsi uniquement dans un sens, et peut-être que la personne devra, si elle est à Neuchâtel, prendre le bus jusqu'à St-Blaise et remonter le Brel pour être au bon endroit. Mais cela était une condition de la part de l'Office du logement, et si elle n'était pas remplie, il n'y aurait pas eu la possibilité de faire

ces appartements protégés là donc nous essayons tout de même de faire attention car sinon ça n'aurait pas été pris en compte dans la planification des logements.

M. Monnier François. La difficulté pour les personnes à mobilité réduite, surtout les personnes en chaise-roulante, est claire. Elles peuvent avancer et s'aider, lorsque les pentes sont trop fortes, et avoir accès, comme à la Croix-d'Or, au mobilier urbain, c'est-à-dire comme il en existe au chemin des Battieux à Neuchâtel-Serrières, donc une chaise ou un banc tous les tel et tel mètre afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir faire une pause de temps en temps pour continuer leur chemin. Celles-ci sont les alternatives proposées par rapport aux pentes trop fortes pour ces personnes à mobilité réduite mais évidemment que pour les personnes en chaise-roulante, cela est beaucoup plus difficile.

Avis des commissions

M. Monnier François, Commission SITP-Environnements. La commission des travaux publics, services industriels, de l'environnement et de l'énergie a accepté à l'unanimité des membres présents la mise en conformité des arrêts de transports publics.

M. Ramsbacher Laurent, Commission Financière. Le Conseiller communal en charge de ce dossier nous précise que les arrêts de la RC5 seront entrepris lors de la modification de ce tracé. Pour les 3 arrêts concernés, une approche de déplacement a été tentée sans succès afin de diminuer la facture. Les emplacements des arrêts sur la commune est une affaire gérée par les TRN, ce que la commission déplore quelque peu. Les questions de la commission se sont principalement portées sur des détails d'abribus ou encore d'emplacement ou de bétonnage ou non des arrêts offrant peut-être plus de durabilité dans le temps. La commission s'est aussi interrogée sur la durée de décision de modifier ces arrêts après 19 ans, quand bien même le matériel roulant des TRN n'est pas non plus accessible à toutes les personnes encore à ce jour. La commune ayant pris le dossier à bras le corps nous aurons encore 36'000frs de subventionnement. Le préavis de la Commission financière est unanime et favorable au rapport.

Avis des partis politiques

Mme Muriset Sandrine, PS. Le parti socialiste dans sa réunion du 12 décembre a longuement discuté sur ce sujet, et finalement la liberté a été laissée aux membres.

M. Monnier François, PLR. Lors de notre réunion, le groupe PLR a accepté à l'unanimité la mise en conformité des arrêts de bus et transports publics.

Mme Nedyalkova Desislava, Les Verts. Le groupe des Verts d'Hauterive s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022. Les verts soutiennent évidemment la mise en conformité des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite. Cependant, le prix de cette mise en conformité semble exorbitant. De plus, si l'on examine l'arrêt Beaumont nord qui a déjà été mis en conformité, on constate que pour accéder à l'arrêt de bus depuis Hauterive, il faut passer par un trottoir de 65 cm de large impossible à prendre avec une chaise roulante. On a donc un arrêt dont le trottoir est à bonne hauteur pour monter dans le bus mais l'arrêt lui-même est inaccessible pour les personnes à mobilité réduite. Notre groupe soutient à l'unanimité la mise en conformité des arrêts de bus, cependant nous demandons au conseil communal : d'être vigilant pour que les arrêts soient vraiment accessibles par exemple en se faisant aider par une association comme pro-handicap afin d'éviter un aménagement absurde et d'étudier toutes les possibilités afin d'obtenir un prix plus avantageux pour ces aménagements.

M. Boss Joël, Vert'Libéraux. Le groupe Vert-Libéral regrette que ces travaux n'aient pas été entrepris plus tôt ce qui aurait peut-être permis d'étaler ces dépenses sur plusieurs années, là-aussi le groupe Vert-Libéral a accepté la demande de crédit à l'unanimité.

Lecture de l'arrêté.**Votes :****Oui :** 21**Non :** 0**Abstentions :** 3**12. Budget 2023****M. Mauri Rocco, CC.** Présentation du rapport.**M. Tillé Yves, Président du CG.** Lecture du budget 2023.

M. Boss Joël. En plein centre de la page 2, « réaménagement de l'ancien local de stockage de pompiers », avons-nous aussi pensé au matériel stocké au STPA pour nos sociétés locales ? Qui sera peut-être prochainement vendu ? **Mme Steiger Burgos Martine, présidente du CC.** Je vous remercie pour votre question. Les sociétés locales nous ont rendus attentifs au fait que, pour certaines d'entre elles, elles stockent d'importantes quantités de matériel au STPA et aimeraient ainsi que des alternatives puissent être proposées.

M. Boss Joël. À la page 4, pour quelle raison le crédit que nous venons de voter pour le réaménagement du parcours de la Croix-d'Or ne figure pas dans les investissements ? **M. Mauri Rocco, CC.** Car sa réalisation n'est pas en 2023 : il n'y figurera que préalablement en fonction de la réalisation du gros-œuvre.

M. Britz Andreas. À la page 4, je me permets juste une remarque : nous avons voté, à la dernière séance du Conseil Général, sur un crédit de CHF 75'000.- pour refaire un bateau, un engin statique pour les enfants, qui vont jouer au bord de la plage, je demande à revoir s'il n'est pas plus utile de faire quelque chose de plus dynamique, notamment ici comme un fitness urbain à voter pour faire bouger les adultes, mais les enfants doivent rester sur un engin statique ? Je trouve ainsi qu'il faut plus y réfléchir.

M. Favre Olivier. À la page 11, au niveau des charges de transfert, qui péjorent le budget global, d'environ CHF 400'000.-, mais nous voyons au détails ensuite qu'il y a « degré primaire », « degré secondaire » qui augmentent notablement. Avec + CHF 40'000.-, + CHF 217'000.- etc. Et il a été dit tout-à-l'heure que c'est aussi dans les commentaires qu'on ne peut pas influencer sur ces charges. Mais quand nous allons dans le détail, par la suite, nous avons environ CHF 300.- de charges supplémentaires par enfant scolarisé * 300 enfants donc nous sommes déjà à CHF 100'000.- et est-ce que donc des décisions comme celle-ci sont imposées aux communes, ou à la nôtre, sans aucune discussion possible ? Ou y'a-t-il moyen de réagir ? Car cela paraît peu par enfant mais une fois que nous multiplions par le nombre d'enfants, et les enfants sont importants tout comme l'école mais, dans le budget, ces charges de transfert sont vraiment élevées. **M. Zeller Thomas, CC.** Merci pour votre question. Toutes les communes de l'EORÉN sont représentées dans le Conseil intercommunal de l'EORÉN, et il y a eu des questions similaires concernant les coûts montants de la scolarisation. Si vous lisez les dernières deux semaines des rapports sur les différents conseillers du Conseil Général, qui ont eu lieu : partout c'est l'école qui commence à coûter plus cher. Il y a 4 raisons à ceci : d'abord, les enseignants, ce qui fait une grande partie de notre budget, reçoivent, comme tous les employés de l'État, autour de CHF 100.- ou CHF 200.- de plus de salaire. Deuxièmement, il y a une augmentation de quelques élèves chez nous. Troisièmement, l'éducation numérique sera incluse. Et enfin, quatrièmement, et cela nous concerne bientôt aussi, ce sont les bâtiments scolaires. Beaucoup de bâtiments scolaires du cercle de l'EORÉN ont besoin d'être rénovés tôt ou tard. Cela a commencé avec nos voisins, St-Blaise, Les Villiers avec 34 millions, il faut partout refaire des parcs en ville, et, cela se produira bientôt chez nous à Hauterive. L'amortissement de ces crédits hypothécaires, que les communes prennent, sont visualisés dans l'EORÉN et financés par les communes. Cela est comme une vague car,

malheureusement, les crèches arrivent à bout de souffle et toutes les communes on fait, à peu près, comme nous c'est-à-dire qu'elles ont attendu le dernier moment pour rénover les bâtiments ou les remplacer.

M. Britz Andreas. J'aimerais également commenter un peu là-dessus : les charges écoles, comme les charges sociales, c'est un peu comme les impôts, ça tombe et nous avons très peu d'influence dessus au niveau communal. Mais si vous allez à la page 11 de votre dossier, vous avez deux chiffres qui sont un peu cachés mais si vous les mettez en pourcentages, vous verrez où se cache une grande partie de l'augmentation des coûts. Les cycles élémentaires des écoles, à la dernière ligne, cela représente une augmentation de 25%. Et le pourcentage du degré secondaire s'élève à 28%. Là encore, une grande partie de ces coûts de l'écolage de nos élèves, pour la défense de notre conseil communal, nous avons une forte augmentation au degré 1 et au degré 2.

M. Britz Andreas. Notre conseil communal a déjà parlé des coefficients d'impôts mais notre commune est en déficit avec les recettes prévues du coefficient fiscal en 2026. Ainsi j'attends du conseil communal de proposer une augmentation de cohésion fiscale car nous ne pouvons pas vivre en-dessus de nos moyens. Je sais que ce n'est pas très populaire mais il ne faut pas cacher les choses car cette situation se voit sur la page 4 de votre rapport, il faut vraiment penser à cela.

M. Mauri Rocco, CC. Pour ceux qui souhaiteraient avoir ce débat, il faudrait déjà examiner la situation à St-Blaise avec l'entente qui menace déjà d'un Référendum pour le relèvement de 2 points d'impôt, bien que justifié. C'est vrai que la question se pose, à Hauterive, le conseil communal, en l'état actuel, n'envisage pas, pour l'instant, de relever le coefficient fiscal. Vous pouvez vous référer à la page 6 du Plan Financier et des Tâches (PFT) sous « équilibre fiscal ». Pour répondre à la question sur le coefficient fiscal de M. Britz, il faut dire deux choses. D'une part, l'élaboration du PFT ne répond pas aux mêmes exigences que l'établissement des comptes ou du budget prévisionnel de la commune mais reste obligatoire pour chaque commune selon la LFinEC. En effet, les prévisions du PFT sont établies dans notre commune par un mandataire budget, une vision sur les quatre années suivantes. En bref, nous enlevons des comptes tout ce que nous considérons des coûts autoporteurs et les imputations internes afin d'épurer au maximum les comptes et avoir une vision sur la réalité économique des comptes de fonctionnement comme s'il s'agissait d'une entreprise. Actuellement, il y a effectivement une tendance à 70% du coefficient fiscal. Et si on prend maintenant les années où il y a un pic au niveau de la courbe, c'est en raison du projet lié au complexe scolaire. Nous constatons que le coefficient fiscal de l'équilibre serait plutôt de 74%, 75% avant de se tasser de nouveau en 2026. Il s'agit donc d'une analyse, une estimation faite par un mandataire externe mais qui ne tient pas forcément compte de tout le contexte politique et c'est clair qu'aujourd'hui, si nous devons nous dire de manière abrupte, quel serait le coefficient fiscal idéal pour Hauterive. Nous serions plutôt à 71%. Mais l'idée, au niveau exécutif, et j'espère que mes collègues partagent mon avis, est de tenir le cap encore quelques années avec ce même coefficient fiscal. S'il n'y a pas de fusion et si les rentrées fiscales ne sont pas aussi réjouissantes que prévu, je peine à comprendre que l'on puisse se plaindre d'un projet d'une envergure telle que celui de la Croix-d'Or qui va amener de nouveaux contribuables. Il faut donc savoir ce que l'on veut. Si des nouveaux contribuables intéressants arrivent à Hauterive, alors il ne faudra probablement pas augmenter le coefficient fiscal. Aujourd'hui, Hauterive bouge, et vite, elle a de grands projets : espérons que nous pourrions attirer de nouveaux contribuables avec de hauts revenus qui permettront de tasser un peu l'éventuel coefficient fiscal que nous devrions adapter. Et comme je l'ai dit en préambule, il y a la fusion. Et la fusion permettra de réunir nos forces et d'avoir peut-être un équilibre entre les quatre communes, qui permettra aussi d'éviter de voir augmenter de manière démesurée le coefficient fiscal. Aujourd'hui, la volonté du conseil communal n'est pas d'augmenter le coefficient fiscal.

M. Britz Andreas. En parlant du coefficient fiscal des autres communes, j'espère que cette probable fusion va se réaliser, c'est ce que nous apprendrons ces prochains mois, et je tiens à féliciter la commune, à féliciter les conseillers communaux et l'équipe qui est en face de

moi, notre commune a fortement travaillé sur le PGEE et il faut le dire St-Blaise n'a rien fait, et Marin, La Tène n'a rien fait. Cela veut dire que ces gens doivent investir de dizaines de millions à la réfection de leurs cadastres de réseaux souterrains, à l'évacuation des eaux usées, des eaux de surface, une chose qui ne figure pas aujourd'hui dans les comptes, dans les chiffres des impôts, et qui sera une chose intéressante dans le futur. En prévision des discussions que nous allons avoir ces prochains mois avec les gens contre la fusion : leurs chiffres sont faux.

M. Favre Olivier. Concernant le degré d'autofinancement, nous savons qu'il est à 8.31, et dans l'introduction qui est à 70.9, avec la même définition ? **M. Mauri Rocco, CC.** Vous avez validé la sortie de certains investissements qui ne figurent pas dans ce calcul au niveau de l'indicateur, c'est pour cela qu'il y a une différence : la RC5, les Jardillets-Est et le Complexe scolaire ne font pas partie du calcul pour le degré d'autofinancement, c'est l'explication.

M. Favre Olivier, PLR. Mais dans l'introduction, dans les commentaires, il en fait partie donc... **Mme Novelli Delphine, Administratrice communale.** En page 3, dans les commentaires du rapport du conseil communal, le calcul du frein à l'endettement ne tient pas compte des investissements qui sont sortis justement dudit frein. Alors que dans les indicateurs financiers, ils sont pris en compte, d'où la différence.

M. Favre Olivier. Le degré d'autofinancement est un indicateur financier, mais dans le petit tableau, il est à 70%... ? **Mme Novelli Delphine, Administratrice communale.** Tout à fait, car nous avons sorti les investissements du frein à l'endettement, ceux qui ont été votés ce soir. C'est-à-dire, que là nous avons CHF 900'000.- d'investissements alors que dans le deuxième calcul nous tenons compte du complexe scolaire, avec les 5 millions, le PGEE et les Jardillets-Est.

M. Favre Olivier. D'accord alors nous tenons compte de CHF 7'900'000.-

M. Britz Andreas. À la page 9, nous avons le service du feu et je suis un peu surpris de voir l'augmentation de 17% dans les écarts entre les comptes internes et du budget 2023. D'où vient cette somme ? Nous avons des charges de transfert aussi à 14% sur le compte 36, nous avons fait des regroupements des services de pompiers dans la police du feu du Littoral, qui est dirigée par le SIS, qui ne fait pas partie de cette communauté. On augmente, on augmente, on augmente, nous avons très peu de sorties des pompiers face à des charges de plus en plus chères. Est-ce qu'il y a une influence sur les coûts ? Est-ce que le conseil communal, que nous représentons, dans les syndicats du feu du Littoral, peut avoir une influence pour baisser les coûts ? Car chacun essaye de se serrer la ceinture mais j'ai l'impression que depuis des années, les coûts montent de plus en plus pour se faire payer cette caserne de luxe qui se trouve à la Maladière à Neuchâtel. **M. Zürcher Patrice, CC.** C'est effectivement le compte 36120.22, la part communale de participation au SSCL, qui passe de CHF 119'500.- à CHF 127'400.-, c'est en effet la part que nous payons au groupement de sécurité du Littoral.

M. Britz Andreas. 14% ! 14%, il faut expliquer cela ! **M. Zürcher Patrice, CC.** Les explications par rapport à ce chiffre-là, je ne les ai pas directement. Néanmoins, il est vrai que c'est la part que toutes les communes ont, essentiellement dans tout ce qui est mis en place au niveau sécuritaire pour toute la région, c'est également notre contribution. La part de la sécurité du feu, ou même de la sécurité publique, augmente en règle générale, donc nous avons des discussions, quand je dis « nous » ce sont soit les CDC, comme cela a été dit tout-à-l'heure par mon collègue M. Rocco Mauri, ce sont les représentations communales auprès du Conseil d'État qui disent qu'il y a des augmentations et de comment nous pouvons agir. Mais j'admets que nous n'avons pas une grande marge de manœuvre dans ce domaine. Effectivement, nous pouvons poser des questions, obtenir des réponses, mais ce n'est pas pour autant que nous arrivons à agir pour l'instant en matière sécuritaire.

M. Ramsbacher Laurent. Je tiens juste à rectifier que ce n'est pas 14% mais 6.6% si je fais le compte.

M. Britz Andreas. Je constate que nous avons un budget de CHF 64'029.- pour le terrain de foot, un entretien de terrain de CHF 25'000.-, nous avons des revenus financiers de CHF 16'000.- pour les terrains, nous avons installé une pelouse synthétique, nous avons eu une année un peu plus sportive que 2020, l'année 2021 a été affectée par le COVID, nous finançons largement une équipe de foot, et à Hauterive, je sais que je ne me fais pas beaucoup d'amis avec ça, mais ça fait presque 1% des terrains et est-ce que la commune paye, entretien et a une association sportive appelée « Club de foot d'Hauterive » et qui pourrait mettre des gens à disposition pour s'occuper du terrain ? **Mme Steiger Burgos Martine, présidente du CC.** Je sais que la question de l'entretien du terrain de foot est assez récurrente. Le club de foot met des personnes à disposition pour l'entretien du terrain. Nous devons être la seule commune où c'est le club de foot qui s'occupe de l'entretien hebdomadaire de son terrain synthétique. Les coûts que vous avez là sont pour l'entretien annuel, qui doit être fait par l'entreprise qui a fourni le terrain. Nous sommes obligés de donner cela pour des questions de garantie. **M. Britz Andreas.** Ceci veut dire que le terrain synthétique est déficitaire ? **Mme Steiger Burgos Martine, présidente du CC.** Sur les CHF 25'000.-, il y a un peu plus de CHF 9'000.- environ qui sont dédiés au contrat d'entretien, qui est effectué par cette entreprise, RealSport SA en l'occurrence. Il y a un peu plus de CHF 8'000.- qui concerne le matériel de remplissage, qui doit être ajouté régulièrement, donc ces fameux petits granulés de liège qui partent avec le temps. Le reste, c'est l'entretien du terrain sud, qui est réalisé en partie par la ville de Neuchâtel et en partie par notre personnel, et le matériel qui va avec comme l'engrais et les machines. La partie « entretien de terrain » concerne toujours non seulement le terrain synthétique mais aussi le terrain sud en herbe et tout ce qui est autour du Centre Sportif.

Préavis de la Commission Financière

M. Ramsbacher Laurent, Commission Financière. Le budget qui nous a été soumis et présenté par le conseiller communal des finances a généré des questions et des remarques notamment basées sur le rapport du conseiller communal. Très globalement, la Commission s'est demandée, considérant les six dernières années, si le budget n'avait pas une tendance conservatrice : nous avons des résultats de comptes qui suivent. Dans les grands projets en cours, il y a eu des demandes de précision, afin de mieux comprendre certaines possibilités comptables et notamment pour la réfection de la route des Jardillets-Est, qui utilisera des réserves suffisantes sur le compte du PGEE. Fiscalement, nous soulignons plus de rentrées selon les calculs de prélèvements à la source et une meilleure prévision sur 2022. Au sujet de la capacité de réduction des mesures de travaux au sein de la commune, et donc moins de coûts externes, le conseil communal nous assure que le personnel est motivé à avoir plus de travaux diversifiés. Dans les charges financières, les intérêts pour les prochaines années sont sources d'inquiétudes pour la Commission ainsi que préoccupant pour les exécutifs de notre administration avec les grands projets à venir, où les emprunts seront incontrôlables. Dans ce contexte, il serait plus confortable, bien sûr, d'augmenter le coefficient fiscal d'un point, alors qu'il n'a pas été modifié depuis 2018. Ceci n'étant pas une volonté politique du conseil communal, celui-ci précise quand même que l'équilibre fiscal pourrait être atteint en début 2024/2025 selon la projection du rapport. Les coûts des énergies n'aident pas à améliorer la situation financière mais, là aussi, le conseil communal nous communique des économies importantes ces derniers mois, notamment dans l'éclairage public. Comme indicateur, la dette par habitant baisse. L'administration communale précise que ce chiffre se base sur les comptes 2021. Les indicateurs financiers ne sont pas d'une grande aide mais jouent dans le budget. Ils ne reflètent pas non plus la santé existentielle de la commune. Il faudra toujours investir dans de grands projets. Une commune sans dette peut avoir un gros coefficient fiscal comme disons la commune d'Enge. Dans les détails des comptes, toutes les questions posées par la Commission ont eu les réponses escomptées. D'un point de vue général, la Commission remarque que les finances communales sont presque entièrement dictées par les normes et règles imposées par les cantons et la Confédération. Il souligne que la marge de manœuvre est tenue. Néanmoins la

teneur des finances par l'administration communale et l'exécutif est tout à fait satisfaisante. En conclusion, l'ensemble des questions posées par les membres de la Commission ont trouvé une réponse claire de la part de conseil communal. En général, il y a eu peu de questions sur les détails des comptes, preuve que le rapport est bien tenu et explicite. La Commission se rend compte que la marge de manœuvre est extrêmement ferme et peut également frustrer le conseil communal, selon ses propres mots. Tout l'exécutif est remercié pour sa participation à la séance de la Commission financière, et tout particulièrement le conseiller communal en charge des finances pour ses nombreuses explications ainsi que l'Administratrice Mme Delphine Novelli. Pour le vote, la Commission a conclu ses travaux par un vote à l'unanimité, préavisant favorablement l'adoption du budget de la commune d'Hauterive pour l'exercice 2023 présentant un excédent de charges de CHF 699'506.-

Avis des partis politiques

M. Krähenbühl Gabriel, PLR. Lors de sa séance du 15 décembre dernier, le groupe PLR a étudié le budget 2023. A la lecture du document, nous avons fait le constat de la faible marge de manœuvre du Conseil communal dans le cadre des dépenses de la Commune. Celles-ci sont largement dictées par le canton, mais aussi par les normes cantonales et fédérales. Dans ce contexte particulier et pour le futur, le groupe PLR sera particulièrement attentif à l'évolution du coefficient fiscal d'équilibre présenté dans le plan financier et des tâches qui reste systématiquement supérieurs à la valeur effective. Le groupe PLR a approuvé à l'unanimité le budget 2023. Nous remercions le Conseil communal pour sa gestion rigoureuse et demandons aux membres du Conseil Général de faire preuve de retenue dans leurs demandes. La solution n'est pas forcément l'augmentation des impôts, nos citoyennes et citoyens ne sont pas des moutons qu'il faut tondre. Savoir rester raisonnable nous semble préférable et nous vous invitons à le rester. Dans cet esprit, je ne citerai que l'exemple du réaménagement de places de jeux communales.

M. Grieve Eduardo, Les Verts. Le groupe des Verts s'est réuni le 15 décembre et nous avons constaté la situation financière comme étant tendue. Avec ce budget déficitaire, nous considérons également les difficultés actuelles au vue de la conjoncture économique comprenant de fortes turbulences financières : une augmentation des taux d'intérêts bancaires, la hausse des énergies, et constatons également que nous avons un coefficient fiscal qui n'a pas bougé depuis bien longtemps. En considérant la situation actuelle, une augmentation dudit coefficient fiscal pourrait améliorer les recettes de notre commune. Nous tenons à remercier l'excellent travail du conseil communal et de Mme Delphine Novelli, notre Administratrice. Nous avons approuvé à l'unanimité le budget 2023.

M. Boss Joël, Vert'Libéraux. Lors de sa séance de préparation, le groupe Vert-Libéral a accepté à l'unanimité le budget 2023. Le groupe remercie l'Administration pour le document présenté.

Mme Villena Egas Sagne Lorena, PS. Lors de sa réunion du 12 décembre, nous avons étudié le dossier et comprenons bien dans les chiffres du budget 2023 que l'année écoulée a été difficile avec tous les facteurs que tous nos collègues ont déjà évoqués. Nous vous remercions de votre travail. Le parti socialiste à l'unanimité le budget 2023.

Lecture de l'arrêté.**Le budget 2023 est accepté à l'unanimité****13. Information concernant le complexe scolaire**

M. Zeller Thomas, CC. Nous voulions vous présenter le rapport concernant le crédit sur le nouveau complexe scolaire aujourd'hui. Cependant, la réalité nous a rattrapé et nous devons différer de deux mois ce rapport, soit au mois de février 2023. En effet, la crise COVID et la guerre en Ukraine ont provoqué une pénurie de matériel ainsi qu'une forte augmentation du coût de l'énergie, et dudit matériel, sans oublier une augmentation des coûts de construction. En octobre 2022, nous avons reçu le premier chiffrage des coûts du projet qui vous a été présenté avec une maquette en septembre passé, ici-même. Le montant annoncé a largement dépassé notre cadre budgétaire qui était d'environ 20 millions, cadre que nous nous étions donné, et qui avait été confirmé par l'entreprise BDO qui nous suit et nous conseille lors de notre planification financière à court et moyen terme. Nous avons alors demandé aux architectes de nous présenter des alternatives qui ne dépasseraient pas notre cadre budgétaire. En parallèle, nous avons mandaté une entreprise spécialisée dans le calcul des coûts de la construction pour contrôler les coûts calculés par les architectes, la situation économique actuelle étant assez inédite, et confuse, pour tout le monde. Une des alternatives élaborées par les architectes nous a plu et restera très probablement dans le cadre budgétaire. Voici cette alternative : la crèche de la Souris Verte restera sur le site des Jardillets 18 occupant le parterre et le premier étage comme cela est le cas actuellement, mais laissera le deuxième étage libre. L'accueil écoliers occupera ce fameux deuxième étage des Jardillets 18, en attendant de peut-être trouver une autre opportunité à moyen terme pour le parascolaire. La centralisation sur le site Longschamps 10 pour toutes les activités scolaires, c'est-à-dire de la 1^{ère} à la 8^{ème}, et les deux classes perce-neige, ainsi que la salle polyvalente, avec un coin cuisine, restera telle que prévue. Ainsi le deuxième étage de Jardillets 18 sera donc libre pour le parascolaire. Le concept de deux bâtiments avec la vue ouverte vers le lac, avec un espace de récréation généreux entre lesdits deux bâtiments, sera maintenu. Le bâtiment B, situé à l'Est, sera d'un seul étage au lieu de deux. Les habitants des bâtiments de la rue Croix-d'Or ne verront ainsi presque plus le bâtiment scolaire car il serait plus bas. Le site Longschamps 10 serait ainsi un peu moins dense. Économiquement, cette alternative a l'avantage que toute la nouvelle construction sur le site Longschamps 10 sera dévoué à l'EORéN, qui prendra en charge tous les frais financiers, c'est-à-dire l'amortissement et les intérêts hypothécaires. Les voitures amenant les enfants à la crèche passeraient toujours par le centre mais, sans les voitures pour les 3 classes 1 et 2 de l'école, il n'y aurait plus d'heures de pointe à forte affluence. Ceci est le projet proposé et en train d'être élaboré par les architectes comme alternative. Nous vous en soumettrons le rapport vers fin février 2023, en passant au préalable par la Commission des Bâtiments scolaires, la Commission d'Urbanisme et la Commission Financière.

Mme Quiquerez Sabine. Ainsi tout est repoussé dans le temps ? **M. Zeller Thomas, CC.** Merci pour cette question. Non, il y a un repoussement de deux mois mais le délai de rentrée 2026 reste le même. Nous avons même une petite marge de manœuvre en réserve. Ce qui est légèrement retardé, si l'on peut dire, c'est le début du chantier, qui ne commencerait pas en août mais vers la fin de l'année 2023 avec des machines de construction, mais la date de fin de construction est maintenue. Le transfert des élèves se ferait durant les vacances d'été.

14. Fusion – point de situation

M. Mauri Rocco, CC. J'ai eu le plaisir de participer avec mes collègues, notamment ceux de La Tène, St-Blaise et Enges, à la conférence de presse, et je remercie d'ailleurs la présence des médias qui ont relaté largement et de manière fort festive cet évènement. Ainsi, aujourd'hui, vous connaissez enfin le nom de la future commune choisi par le comité de pilotage : Latéena, le siège administratif à St-Blaise, et pour ceux ayant eu le plaisir de regarder Arcinfo, ou même d'aller voir sur leur site internet, les nouvelles armoiries de la future commune, qui démontrent cette volonté commune d'être unis et forts au niveau des quatre communes. Je salue une nouvelle fois l'engagement de tous les conseillers généraux qui se sont investis dans les groupes de travail thématiques : vous avez fait un travail exceptionnel, dans une ambiance de cohésion avec de bons liens. Le site de la future commune qui nous accompagnera encore, et ce jusqu'à la fin du processus, relate d'ailleurs certaines expériences de participants aux groupes de travail thématiques. Reste encore maintenant le travail des groupes techniques, sur l'organisation des prestations et, l'administration, la convention de fusion et le groupe technique finances, qui est le seul qui a un peu de retard. Vous avez constaté qu'à chaque fois que nous parlons de finances et de coefficient fiscal, les gens se crispent : ce sera un travail qui devra encore se poursuivre puisque ce sera finalement le comité de pilotage qui prendra les décisions à ce niveau pour la future commune. En principe, au printemps de l'année prochaine, il y aura les communications publiques : d'abord aux Conseils Généraux des quatre communes puis par la suite à la population. Je suis toujours aussi enthousiaste qu'au départ et j'ai un grand plaisir à travailler au comité de pilotage avec tous mes collègues lors des nombreuses séances passées et à venir. Encore une fois, la cadence est soutenue, notamment au niveau du groupe technique finances, mais avec objectif ne, nous sommes en mesure de confirmer que le planning serré sera respecté. Le vote populaire aura lieu au mois de novembre de l'année prochaine. Je pense qu'il est important aujourd'hui de rappeler que la campagne pour la fusion commence aujourd'hui et non pas demain. Je crois également que nous devons aussi soutenir St-Blaise qui est aujourd'hui, la seule commune à avoir eu le courage d'entreprendre des démarches en matière fiscale et je leur souhaite bien du courage et les soutiendrait aussi dans la mesure du possible.

15. Communications du Conseil communal

M. Tillé Yves, Président du CG. Les prochaines séances du Conseil Général seront le 20 février 2023 et le 19 juin 2023.

M. Gerber Alain, CC. Grâce à notre nouvel éclairage public, nous pouvons nous conformer aux diverses remarques de la population et affiner la décision du Conseil communal. Comme vous avez pu le constater, depuis une semaine ou 10 jours, ce n'est pas nuit-noir à partir de 22 h 00. Il a donc été décidé de diminuer par 2 entre 22 h 00 et 23 h 00 puis à nouveau par 2 entre 23 h 00 et minuit, en laissant le vendredi et le samedi une demi-heure de rab' et c'est absolument génial car nous pouvons quasiment tout faire. Il y a certains endroits où ça reste coupé à partir de 22 h 00, là où il y a très peu de passages et tout se rallume à partir de 05 h 00 de manière réduite.

M. Mauri Rocco, CC. Je peux enfin annoncer des bonnes nouvelles au nom du Conseil communal : la suite du projet STPA. Actuellement, nous en sommes à une étude de faisabilité, que la commune n'a pas financée, nous avons comme futur partenaire une société coopérative. L'idée est de faire de ce futur bâtiment un écrin de plus à Hauterive qui mixera, comme nous l'avons déjà dit, des appartements avec encadrement et des appartements à loyers modérés. Il s'agit d'un véritable partenariat public-privé qui vise à matérialiser les objectifs réaménagement du site en lien avec le futur projet du futur complexe scolaire. Il y aura également une partie commerciale, qui fera l'objet de discussions à venir. Dans l'ensemble, et au niveau du timing, nous avons eu la présentation de l'étude de faisabilité et les discussions avancent relativement vite et il n'est pas impossible que ce chantier démarre avant tous les autres, ce qui est plutôt une bonne

nouvelle. Je pense que de ce côté-là nous avons entièrement rempli la motion qui avait été lancée par le groupe socialiste : proposer un projet de mixité sociale, qui plus est sans engagements financiers de la commune. Plus de détails seront donnés par la suite.

16. Questions et divers

M. Krähenbühl Gabriel. Je souhaite informer le Conseil Général qu'en raison de nouvelles charges professionnelles et dans un souci de conciliation avec ma vie privée, et donc ma vie professionnelle, je dois un peu lâcher du lest, ce qui m'amènera à quitter ma fonction de vice-président du Conseil Général au 31 décembre prochain.

M. Würsch Nicolas. Fin septembre, le Conseil communal a publié dans le Bulcom une information concernant les plantes invasives. À la lecture de l'article, et la consultation des liens indiqués, cela a suscité chez moi quelques interrogations et j'aurais voulu avoir quelques éclaircissements sur ce qui a été dit au niveau de la publication. Si nous consultons le site de la SITN, sur les plantes invasives, nous remarquons que la commune d'Hauterive semble peu touchée par ce problème : ce qui me semble tout à fait trompeur. En effet, car il y a au moins deux haies important de laurier cerise, une plante qui devrait, selon le canton, être éradiquée qui sont au centre du village, et qui ne sont pas répertoriées sur le site du SITN. Ma question est la suivante : Est-ce que le Conseil communal envisage de recenser activement les plantes invasives, notamment dans la liste cantonale ou attend-il que les propriétaires le fassent ? Est-ce que les altaripiens devraient transmettre cette information au canton ? Et finalement, quel était le but recherché par le Conseil communal par cette publication ? **M. Gerber Alain, CC.** Le but du Conseil était de rendre attentif la population au fait qu'il ne faut pas planter ni semer n'importe quoi, n'importe où. Que les gens soient attentifs eux-mêmes et qu'ils fassent eux-mêmes le ménage chez eux. Maintenant, je ne sais pas ce que prévoit la loi cantonale, ou fédérale, concernant cette plante invasive : si ce sont les gens qui doivent l'annoncer au niveau du canton. Ainsi je pense que si la population le voit, il faut qu'elle le signale et il faut savoir que les employés communaux y ont été sensibilisés, mais peut-être plus au niveau des plantes bénéfiques. Tout un travail a été fait avec Pro-Natura pour sauvegarder des orchidées, faire attention au niveau des fauches etc. mais nous n'avons pas fait le travail inverse. Peut-être au printemps prochain, il faudrait faire une sensibilisation par rapport aux plantes invasives auprès de notre personnel communal de la voirie. Peut-être aussi s'approcher des gens chez qui ce genre de plante existe. Maintenant, je ne suis pas sûr que l'on puisse faire arracher un pied de laurier cerise juste comme ça.

M. Poglià Lorenzo. Je tiens à apporter un complément d'information. Malheureusement, je ne sais pas ce qui se passe dans le canton de Neuchâtel, mais dans le canton de Vaud, les néophytes seront interdits, et les inventaires vont être faits dans les communes ça ne veut pas dire qu'il faudra les arracher mais il sera interdit de les acheter chez les paysagistes. Peut-être certains sont dangereux, et par conséquent, il faut faire attention. Une autre chose intéressante, il y a plusieurs projets, entre autres, « l'Alliance audace pour la nature » avec un projet qui s'appelait « Nos jardins revivent » et dont le but était d'arracher ce genre de choses, ces grandes haies, et les remplacer par d'autres plantes bénéfiques. Il y avait aussi le soutien financier d'ONG et de la commune, voire du canton ainsi que de bénévoles. Pour les propriétaires qui étaient intéressés, il n'y avait aucune obligation, une structure se mettait en place pour aider ces derniers à se débarrasser de ces plantes.

Mme Steiger Burgos Martine, présidente du CC. S'il n'y a plus de questions, j'aimerais terminer la séance en vous remerciant, au nom du Conseil communal et de l'Administration, premièrement, pour avoir tenu toute la soirée, mais aussi surtout pour vous remercier de votre engagement durant toute l'année ainsi que pour les débats constructifs qui ont lieu dans cette salle. Nous sommes très heureux de pouvoir travailler avec vous. Vous trouverez à votre place une petite attention, qui est une carte qui provient d'une nouvelle entreprise altaripienne : SA Illustrations, c'est Séverine Amstutz qui fait les illustrations, non seulement de la commune d'Hauterive mais aussi du canton de Neuchâtel, elle a fait notamment les différents lieux emblématiques suisses. Tout cela pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et

pour terminer cette séance, j'invite les personnes n'ayant pas encore envie d'aller dormir, à une petite agape, le verre de l'amitié pour finir l'année en beauté.

M. Tillé Yves, Président du CG. Je voudrais encore dire un petit mot : je tiens à remercier tout le monde pour la courtoisie générale qu'il y a dans nos débats et j'aimerais aussi vous demander, pour simplifier le travail de l'administration, d'envoyer la copie de vos préavis et de vos communications à Mme Manuella Sarret avec une copie à l'administration. Cela aidera beaucoup à la rédaction du PV. Je vous remercie.

Mme Steiger Burgos Martine, présidente du CC. Dernier point : il y a encore des personnes qui sont attendues ici pour les signatures.

La séance est levée à 22 h 30

Les rédactrices :
Manuella Sarret
Wendy Kull

Le Président :
Yves Tillé

Le Secrétaire :
Nabil Ouerhani